

PAR COURRIEL

Le 31 juillet 2019

Objet : Demande d'accès à l'information | réponse
N./d. A1920-02

Nous avons procédé au traitement de votre demande, visant l'obtention des renseignements suivants :

- *Obtenir copie de tout document que détient notre CISSS et ou CIUSSS uniquement dans le secteur de la jeunesse et ou secteur des jeunes en difficulté permettant de voir le taux de départ et le taux de roulement par année de nos employés. Également, les statistiques sur chacun de ces sujets depuis 2015 à ce jour, le 6 mai 2019.
(Attention ventiler ces chiffres/données/statistiques par année)*
- *Obtenir copie de tout document que détient votre CISSS et ou CIUSSS uniquement dans le secteur de la jeunesse et ou secteur des jeunes en difficulté me permettant de voir les statistiques/données pour des absences liés à des congés de maladie depuis 2015 à ce jour, le 6 mai 2019.
(Attention ventiler ces chiffres/données/statistiques par année)*

Veillez noter qu'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*, le CISSS de Laval n'a pas à créer un document afin de répondre à une demande d'accès à l'information. Cela dit, vous trouverez ci-joint un tableau contenant les données comptabilisées par le CISSS de Laval et pouvant être extraites de ses systèmes informatiques et logiciels.

Nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.

Original signé

Isabelle Routhier, avocate

Responsable de l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics*

p.j. (2) documents PDF